

Compte rendu de la séance du vendredi 28 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.

Etaient présents : M. Christian TRONCHE, M. Yoland BELLANGER, Mme Emily RIGAUT, Mme Marie-Ange CHIVOT, Mme Sandra DURANT, Mme Suzanne ISELIN, M. Jean Pierre MORET, Mme Sylviane TRONCHE.

Etaient représentés : M. Claude PRUNET par M. Christian TRONCHE, M. Thomas SPEMENT par Mme Sylviane TRONCHE.

Absent : M. Richard NEDATI

Secrétaire de séance : Sylviane TRONCHE

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations du conseil :

Projet de city stade - Demande de Subvention au titre de l'Équipement Sportif de Proximité auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle le projet de city stade. Il précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès de la Région au titre de l'équipement sportif de proximité.

Le financement de cette opération serait le suivant :

Région, au titre de l'équipement sportif de proximité, City stade, 50 % des travaux, porté ici à 75% en raison de l'absence d'équipement sportif sur le territoire, sollicité à 59 887,78 €

Total subventions régionales sollicitées : 50 887,78 €

Reste à charge de la commune HT : 19 962,59 €

TVA à 20% à provisionner : 15 970,07 €

Reste à charge de la commune TTC : 35 932,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable.

Modification des statuts de la Communauté de communes : débat et vote relatif à l'adoption du projet

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a adopté un projet de modification des statuts sur le Titre 2 : Compétences, afin de permettre la délégation de compétence au profit d'un département ou d'une région, le 30 septembre dernier lors d'une séance communautaire.

M. le Maire propose d'adopter la délégation de la compétence "Services des transports périscolaires pendant la pause méridienne (hormis le service d'accompagnement des élèves)" au profit du département de Seine-et-Marne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable.

Choix de l'entreprise de l'entretien des espaces verts

Avant de procéder à l'étude des devis, M. Bellanger s'assure que le conseil municipal souhaite confier l'entretien des espaces verts de la commune à une entreprise sur un an.

Avis favorable du conseil municipal.

Mme Tronche pense qu'il est nécessaire de réfléchir également à l'entretien des locaux, de la voirie...

M. Bellanger fait part au conseil municipal d'une lettre émanant de M. Sylvain Tronche (gérant de la société Sylvain Environnement) précisant qu'il ne participe pas à la consultation pour l'entretien de la commune du fait des liens étroits qui le lient à M. le Maire. Cependant, il se met à disposition de la commune pour tous conseils relevant de ses compétences.

Après étude des offres de prestations, le conseil municipal retient la société BJ paysage qui interviendra pour un montant annuel de 14 833,00 € H.T.

Mme Iselin revient sur l'idée de travaux d'entretien autres qu'espaces verts...

M. Bellanger précise que des artisans seront consultés dans les différents domaines (peinture, électricité et plomberie...).

Au cours de cette période transitoire, M. Tronche remercie d'avance les élus qui peuvent se rendre disponibles.

Projet trottoirs et enfouissement des réseaux

M. Tronche demande à M. Moret de présenter les estimations concernant ces deux projets. Il signale au conseil municipal qu'un plan des trottoirs est affiché et que chacun peut le consulter.

Le coût concernant l'enfouissement des réseaux sur la partie basse de la grande rue s'élèverait à 340 992,83 € H.T. (hors subventions).

Le coût concernant l'aménagement de trottoirs sur toute la longueur de la grande rue, sur un côté s'élèverait à 216 820,00 € H.T. (hors subventions).

Soit un total de 557 812,83 € H.T., M. Tronche précise le montant TTC qui s'élèverait à 669 375,40 €.

Mme Tronche estime que le projet trottoirs reste prioritaire et serait favorable à ce que seul ce projet soit retenu, tout en reconnaissant la pertinence de mener conjointement ces travaux.

Elle appuie son avis sur le fait que la commune n'a pas la trésorerie suffisante pour mener ces deux projets sauf recourir à un emprunt.

M. Moret fait remarquer que le coût ne tient pas compte des subventions.

Mme Tronche en convient, elle rappelle que jusqu'à présent la « politique » de la commune a toujours été d'entreprendre des travaux qu'elle pouvait financer.

M. Tronche pense qu'il est toujours possible de « fragmenter » ces deux projets pour les mener ensemble.

Un échange s'instaure.

Mme Rigaut estime disproportionné pour notre village le coût de tels travaux.

M. Bellanger se dit en accord avec Mme Tronche donnant la priorité au projet trottoirs.

Le coût des deux opérations étant trop élevé, l'ensemble du conseil municipal privilégie le projet des trottoirs grande rue. M. Tronche demande à M. Moret de poursuivre la constitution de ce dossier.

Questions Diverses

Colombarium

M. Moret souhaite que l'on réactualise le coût actuel d'une case du colombarium. L'édifice à un coût pour la commune. Il ne trouve pas normal que le prix de la concession soit le même selon que l'on est incinéré ou enterré (130,00 € ou 150,00 €).

Le coût d'une case varie de 500,00 € à 700,00 € selon certaines communes.

Le débat s'installe : statu quo, augmentation des deux types de concession ou augmentation d'une seule et dans quelle proportion ?

Mme Tronche signale que certaines collectivités ont outre un colombarium, des caves urnes. Elle prendra contact pour connaître les démarches à suivre.

Informations Diverses

Sortie Cabaret à Reims

L'Association de Loisirs et culture de Tancrou rappelle que les inscriptions pour la sortie au cabaret de Reims (Le messieurs dames show) le 10 décembre 2022, sont possibles jusqu'au 20 novembre.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 21h00